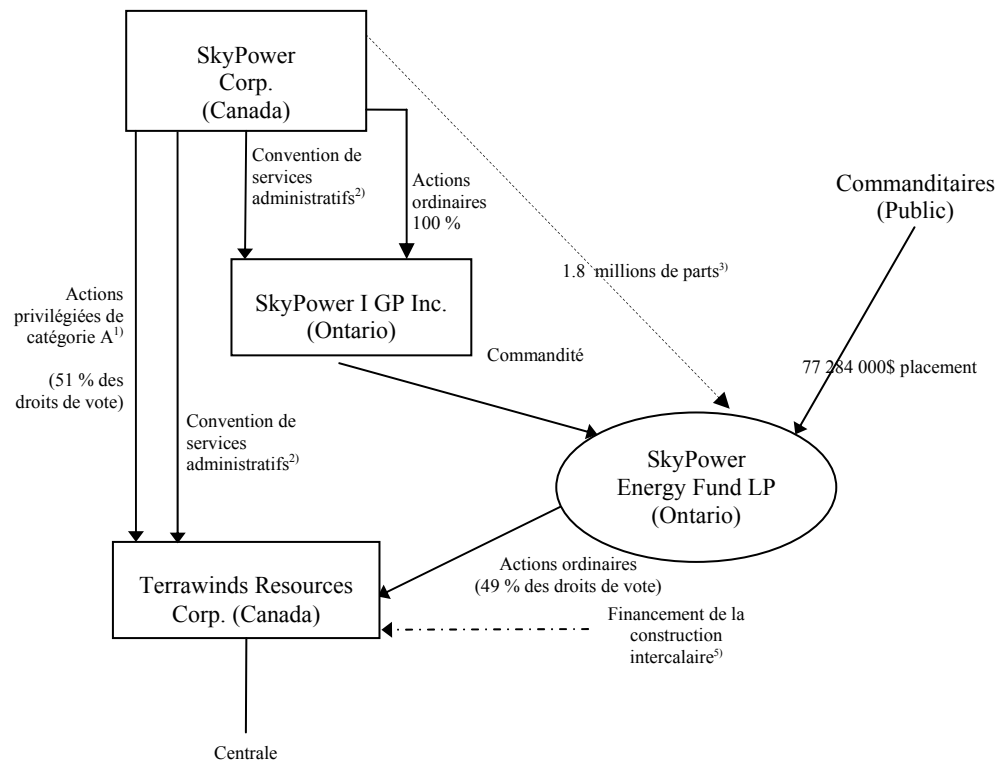


Structure

L'organigramme qui suit présente la propriété de la société en commandite, du commandité, ainsi que de Terrawinds et de SkyPower à la suite du placement. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Capital et structure de propriété ».



¹⁾ SkyPower Corp. détiendra des actions privilégiées de catégorie A d'une valeur nominale qui lui permettra d'exercer 51 % des droits de vote rattachés aux actions de Terrawinds, lesquelles actions privilégiées de catégorie A seront échangées contre des parts à la suite de la réalisation d'un cas de liquidité.

²⁾ Une seule convention de services administratifs interviendra entre SkyPower Corp., Terrawinds et le commandité.

³⁾ La réalisation du placement de 77 240 000 \$. Après l'échange par SkyPower Corp. de ses actions privilégiées de catégorie A de Terrawinds contre le nombre de parts qui représentent la participation retenue de SkyPower dans la centrale, qui varie d'environ maximum de 1.8 millions de parts.

⁵⁾ Terrawinds conclura une facilité d'emprunt liée à la construction aux fins de financer la phase de construction intercalaire et selon le montant du produit du placement, d'autres dettes peuvent être nécessaires au financement de la phase FEREEC.